



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2022-084

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2022

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / Bureau des élections et de l'administration générale

79-2022-06-07-00001 - Arrêté préfectoral portant constitution de la commission de contrôle des opérations de votes pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (2 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-06-07-00001

Arrêté préfectoral portant constitution de la
commission de contrôle des opérations de votes
pour les élections législatives des 12 et 19 juin
2022

Direction des Élections, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau des Élections et de l'Administration Générale

Arrêté préfectoral portant constitution de la commission de contrôle des opérations
de votes pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, et notamment les articles L 85-1 et R 93-1 à R 93-3 ;

Vu le décret 2020-1616 du 17 décembre 2020 relatif à la participation de membres
des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire au sein de certaines
commissions administratives ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant
nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant
nomination de M. Xavier MAROTEL, administrateur civil détaché, en qualité de sous-
préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant délégation de signature à M. Xavier
MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'ordonnance 22/83 du 16 mai 2022 de la Première présidente de la Cour d'Appel
de Poitiers, désignant les magistrats et auxiliaires de justice composant la
commission de contrôle des opérations de vote ;

Sur proposition du Secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est créé une commission de contrôle des opérations de vote pour les
élections législatives des 12 et 19 juin 2022. Sa compétence territoriale s'étend à la
commune de Niort.

Le siège de la commission est fixé à la mairie de Niort.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote est composée comme suit :

Pour le premier tour de scrutin, le 12 juin 2022 :

- présidente titulaire : Madame Barbara SEILLIER, juge au tribunal judiciaire de Niort ;
- présidente suppléante : Madame Eline DENNEBOUY, juge des enfants au tribunal judiciaire de Niort ;
- membre titulaire : Monsieur le Bâtonnier Jean-Aurélien LIAUZUN du barreau des Deux-Sèvres ;
- membre suppléant : Maître Eric DABIN, avocat au barreau des Deux-Sèvres ;
- fonctionnaire désignée par la préfète : Madame Elodie LAUNAY

Pour le second tour de scrutin, le 19 juin 2022 :


- président titulaire : Monsieur Gérald FAUCOU, vice-président au tribunal judiciaire de Niort ;
- présidente suppléante : Madame Natacha AUBENEAU, vice-présidente au tribunal judiciaire de Niort ;
- membre titulaire : Monsieur le Bâtonnier Jean-Aurélien LIAUZUN du barreau des Deux-Sèvres ;
- membre suppléant : Maître Karim RIMBAUD, avocat au barreau des Deux-Sèvres ;
- fonctionnaire désigné par la préfète : Monsieur Arnaud SIMONNET.

Le fonctionnaire désigné par la préfète assurera le secrétariat de la commission pour chaque tour de scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, les présidents de la commission de contrôle des opérations de vote et le maire de Niort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au maire de Niort.

Niort, le 7 juin 2022

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

A blue ink signature, appearing to be 'X. Marotel', written in a cursive style.

Xavier MAROTEL